



Signataire : Masha Alimi

Date de dépôt : 28 mai 2025

Question écrite urgente

Processus et critères d'attribution des soutiens financiers par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences aux associations et institutions

Le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève apporte un soutien financier, ponctuel ou pluriannuel, à des associations et institutions actives dans les domaines relevant de ses missions.

Je souhaite obtenir des clarifications sur le processus et les critères d'attribution de ces aides. Plus précisément :

- 1. Quels sont les critères précis et objectifs sur lesquels se fonde le Bureau pour accepter ou refuser une demande de soutien financier, qu'il soit ponctuel ou pluriannuel ?***
- 2. Quel est le processus d'analyse des dossiers (étapes, acteurs impliqués, calendrier, etc.) ?***
- 3. Existe-t-il une grille d'évaluation ou un document de référence accessible aux associations permettant de comprendre les priorités du Bureau ?***
- 4. Pourquoi les courriers de refus adressés aux associations mentionnent-ils uniquement une « priorisation des dossiers », sans autre justification ?***
- 5. Les associations dont la demande est refusée peuvent-elles demander un retour détaillé ou formuler un recours ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié de ses réponses.